

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-99 du 22 Avril 1992

portant approbation du Budget du
Projet Pétrolier de Sème Exercice
1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-36 du 17 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique ;
- SUR rapport du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1992 ;

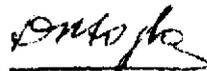
DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget du Projet Pétrolier de Sème pour l'Exercice 1992 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Avril 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

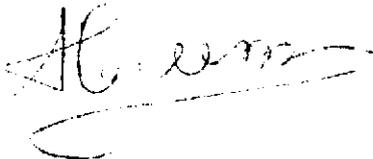
.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Energie, des
Mines et de l'Hydraulique,



Aurelien HOUSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 4 MESGPR 2 MEMH 4 SGG 4 JORB 1.-